

Du nouveau à l'Université Saint Dominique d'Afrique de l'Ouest (USDAO) : ouverture dès décembre 2022 du Département des Sciences infirmières et obstétricales

C'est le fruit du « mariage » en phase d'être scellé entre l'École privée de Santé Sainte Julie et l'Université Saint Dominique d'Afrique de l'Ouest (USDAO). En attendant le scellement de cette « alliance », une séance de travail a réuni le samedi 20 août 2022 dans la salle de réunion de l'Université les deux délégations.



Les points inscrits à l'ordre du jour ont porté sur : **le projet de convention cadre de collaboration entre l'École privée de Santé Sainte Julie et l'Université Saint Dominique d'Afrique**

de l'Ouest et l'ouverture dès décembre 2022 de la première année de Licence en Sciences infirmières et obstétricales à l'USDAO. Fidèle à sa mission de « *former et de perfectionner des cadres de haut niveau capables d'impulser et d'accompagner le développement de l'Afrique de l'Ouest et dans le monde* », l'USDAO accueille avec enthousiasme et détermination cette opportunité qui contribuera à son développement, à son rayonnement et à sa visibilité. L'objectif de cette rencontre est de passer en revue tous les points devant faciliter la mise en œuvre de ce projet cadre de convention.

Cette séance de travail a abordé tour à tour tous ces points dans une ambiance surtout caractérisée par la recherche du consensus devant faciliter le bon déroulement des activités : des dispositions à prendre pour une bonne campagne de publicité au Burkina Faso et dans toute la sous-région, la mise en place d'un curricula de formation, le déploiement de l'équipe d'encadrement et ses conditions de travail et tous les autres points nécessaires au bon fonctionnement du nouveau Département des Sciences infirmières et obstétricales ont été examinés par les deux parties en vue d'une franche et

fructueuse collaboration. Celle-ci permettra aux deux Institutions de mutualiser leurs expériences et leurs efforts pour renforcer la formation en Sciences infirmières et obstétricales dans la Sous-région. Il convient de rappeler à toutes fins utiles « *que la formation de personnels qualifiés est indispensable pour assurer cette mission qui ne peut être accomplie en comptant exclusivement sur les structures de formation de l'Etat* »



Les deux délégations ont défini les périmètres de la convention, identifié les domaines prioritaires de la collaboration, défini les mécanismes de rémunération des parties, ceux du suivi évaluation des actions et enfin élaboré le calendrier prévisionnel. Cette séance de travail prépare la signature effective de ladite Convention, le lancement des recrutements nécessaires au bon fonctionnement de ce nouveau Département, l'élaboration du cahier de charges pédagogiques, la définition du nombre d'étudiants attendus pour la prochaine rentrée 2022-2023 et l'adoption du planning opérationnel.